

pouraient facilement être transformés en navires de guerre si l'occasion l'exigeait? Nous devrions certes le savoir.

Nous devrions nous demander pourquoi la Russie est si pressée de construire cette grande puissance militaire. A quel point les négociations pour la paix et les rumeurs de détente sont-elles réalistes? Le premier ministre, j'espère, aura les réponses à ces questions, car nous ne sommes sûrement pas assez insensés pour croire que d'une position d'infériorité nous pourrions négocier avec la Russie. A mon avis, si l'OTAN, noyau de la défense occidentale, s'effondre, manque de force ou de détermination, nous immolons peut-être la paix mondiale et nous verrons une autre génération livrée au drame d'un autre plus grand conflit ou esclavage.

Le discours du trône annonce que l'on présentera à la Chambre un projet de loi relatif à la pollution des mers et de l'atmosphère et il reconnaît la nécessité de coordonner et de consolider nos efforts sous un ministère de l'environnement. Dans un discours prononcé à la Chambre le 9 octobre, le premier ministre a dit que l'épicentre de ce ministère serait le ministère des Pêches auquel s'ajouteraient le secteur des eaux du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de même que l'application et la responsabilité de la loi sur les ressources en eaux du Canada. Ce ministère serait aussi chargé du Service canadien de la faune.

Ces initiatives correspondent aux suggestions qu'avaient faites de ce côté-ci de la Chambre les conservateurs en délibérant sur le bill C-204, qui visait à modifier la loi sur les pêcheries. Il y avait, entre autres, des députés de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et d'autres régions atlantiques. Nous en avons fait valoir toute l'importance en recommandant alors que le ministre des Pêches (M. Davis) jouisse de plus de pouvoirs en vertu de la loi sur les pêcheries, afin que nos industries et nos municipalités sachent à quoi s'en tenir quant au grave problème du contrôle de la pollution.

Mais nous préconisons de façon précise l'élargissement des pouvoirs du ministre des Pêches et des Forêts, et non l'abolissement de ce ministère historique. Nous avons un ministère des Pêches depuis la Confédération et je déplore qu'on le fasse rétrograder en le baptisant maintenant le ministère de l'environnement. Cette décision fait perdre à l'industrie des pêches sa position historique et traditionnelle comme principal ministère du gouvernement représentant une importante industrie primaire sur nos deux côtes.

● (2.40 p.m.)

Dans son discours, le premier ministre a cité l'inscription qui se trouve au-dessus de l'entrée du Parlement: *The wholesome sea is at her gates, her gates both east and west.* Je l'exhorte à se souvenir des traditions établies au long des années, particulièrement dans le Canada de l'Atlantique, où des navires de bois et des hommes de fer créèrent nos provinces de l'Est et leur ont acquis une position enviable dans le domaine de la pêche. Qu'on donne un maximum d'autorité sur le contrôle de la pollution au ministre des Pêches et des Forêts, d'accord, mais sans détruire des traditions qui remontent à plus d'un siècle en modifiant et en amoindrissant le rôle du ministère des Pêches. Peut-être la solution serait-elle de combiner la pêche avec l'agriculture, comme l'a fait le Royaume-Uni. Dissoudre le ministère des Pêches ou le

[M. Crouse.]

mettre sur un pied d'égalité avec, par exemple, le service canadien de la faune ne serait rien moins qu'une ineptie bureaucratique.

Le ministre des Pêches et des Forêts, comme en fait foi le hansard à la page 162, a parlé de ce qui a été réalisé en matière de décontamination de nos rivières et de nos cours d'eau pollués par nos papeteries quand lui-même et son ministère ont mis en application la loi sur les pêcheries. Il a ensuite énuméré sept propositions qui, mises en application, permettraient de décontaminer notre environnement. Ce côté-ci de la Chambre est d'accord avec ces propositions. Ce ne seront cependant pas le nouveau ministère ni le ministre ni même la loi qui parviendront à décontaminer notre air et nos cours d'eau mais plutôt l'application de la loi et la collaboration des gens qui permettront d'améliorer nos conditions de vie. Par exemple, la loi sur les pêcheries aurait permis ce résultat, mais en ne l'appliquant pas, on a lourdement contribué à la pollution actuelle de nos cours d'eau. Le gouvernement doit donc accepter une partie du blâme, de même que l'actuel ministre des Pêches et des Forêts.

La nécessité de contrôler la pollution et d'améliorer notre environnement revient constamment dans le discours du trône. Comme il importe d'agir, il serait opportun que le gouvernement songe à réviser ses positions à l'égard du projet d'énergie marémotrice dans la baie de Fundy. Lors de l'institution, en 1966, de la Commission du programme de mise en valeur de l'énergie marémotrice de l'Atlantique, qui devait procéder à une étude définitive des possibilités, il semblait, enfin, que le problème serait résolu. Cependant, lorsque la Commission a présenté son rapport au début de l'année, le gouvernement a rejeté la proposition. De l'énergie pourrait sûrement être produite, et en grandes quantités, mais à cause de taux d'intérêt de 7 p. 100, le coût de l'entreprise serait trop onéreux. A mon avis, au cours de la prochaine décennie, il ne s'agira pas de savoir si l'énergie marémotrice sera concurrentielle sur le plan économique, mais si on pourra mettre au point un autre projet d'énergie marémotrice comparable au premier qui ne risquerait pas de polluer l'environnement.

En réalité, la marée dans le bassin des Mines est plus haute que partout ailleurs au monde. Par conséquent, si le développement n'en est pas économique, les perspectives d'exploitation de l'énergie marémotrice sont certes très mauvaises. Nous savons cependant qu'une usine d'énergie marémotrice est aménagée sur la Rance, en Bretagne, dont la maquette à l'Expo 67, nous a donné un indice de possibilités semblables dans notre partie du monde. Il est difficile de comprendre pourquoi le gouvernement a écarté ce projet. De vastes sommes ont été trouvées pour des fins culturelles, alors que sont reléguées au second rang des entreprises essentielles qui auraient fourni des emplois et se seraient amorties d'elles-mêmes. Nous savons que, les quatre prochaines années, il faudra des milliards de dollars pour construire de nouvelles centrales électriques au Canada. La demande d'électricité devrait croître à un taux composé de 7½ p. 100 par année d'ici à 1975. D'après le Bureau fédéral de la statistique, il faudra porter la capacité des centrales à près de 54 millions de kilowatts, soit quelque 16.5 millions de kilowatts de plus que celle de l'an dernier.

L'aménagement des marées de Fundy s'impose presque, quand on songe qu'aujourd'hui la pollution de l'air, du sol et de la mer est reconnue comme un danger réel